



Le Bois International | L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière | N° 14 - 959

Samedi 14 avril 2018 - 89^e année

17 AVR. 2018



Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Bois résineux / Les industries suédoises ciblent l'Inde pour exporter leurs produits en pin p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 8

L'actualité en régions p. 9

Grand-Est / Remise des prix "I Wood Build"
Centre – Île-de-France / Un programme de construction bois à Orléans
Bretagne / 7^e journée technique de la construction bois dans l'Ouest
Nouvelle-Aquitaine /
Landes : une étude en cours pour actualiser le niveau de disponibilité de la ressource

Gros plan
Bretagne / Une centaine de participants aux 1^{ères} rencontres "Technique forêt" p. 12

Comprendre

Synthèse
Gestion forestière / Santé des forêts en 2017 : fort impact du climat 2015-2016 p. 15

Approvisionnements / Essences feuillues : la disponibilité en question p. 18

S'équiper

Matériels et techniques
1^{re} transformation / IL Cubatore : une commande vocale pour le cubage des bois p. 19

Finition / Égrenage et structuration sur-mesure des bois avec les brosses Cardotech p. 20

Gérer

Le marché du bois
Aux ventes ONF / Gérardmer : tendance à l'inflexion pour la hausse régulière depuis un an p. 21

Le Journal des annonces du bois p. 23
Renseignements commerciaux p. 30

Avec ce numéro : le Cahier du bois-énergie n° 79

Franc-parler

Accélérer

Le 3 avril, Nicolas Hulot installait son comité de l'Accélérateur de la transition écologique (AcTE). Le cadre général de sa mission de travail sera guidé par les grands objectifs de la lutte contre le changement climatique fixés à la fois par la politique pluriannuelle de l'énergie et la stratégie nationale bas carbone. Deux domaines pour lesquels la filière forêt-bois est en mesure de proposer nombre de solutions.

Cette semaine, les participants à la 8^e édition du Forum bois construction ont une nouvelle fois pu constater toute l'étendue des possibilités offertes par les produits bois pour bâtir et rénover. À l'heure où le gouvernement annonce la révision du référentiel E+C-, qui doit conduire d'ici 2020 à la future réglementation environnementale, la construction bois doit à présent réussir à imposer ses systèmes constructifs dans le cadre d'un référentiel qui contribuera à faire émerger sur le territoire toujours plus de bâtiments à énergie positive et bas carbone.

Nombreux sont les chantiers à l'étude pour bâtir des tours en bois un peu partout dans le monde. Saluons tout d'abord une première étape réussie par la construction de bâtiments de moyenne hauteur, mixtes (bois-béton, bois-acier...), sans doute à même de lever en douceur freins techniques, réglementaires et psychologiques.

Il serait regrettable en effet qu'une communication axée exclusivement sur le bois vienne ternir son image en cas de contre-performance, alors que son potentiel certain réside dans sa mise en œuvre aux côtés d'autres matériaux aux propriétés complémentaires.

En France, les projets d'immeubles à vivre en bois sont venus porter l'éclairage sur le potentiel du matériau. D'autres témoignent à présent du large éventail de possibilités offertes par le bois dans la construction, à l'image de l'appel à candidatures Renovacime lancé le 12 avril par le pôle excellence bois des Pays de Savoie pour faire émerger des solutions innovantes sur le marché de la réhabilitation de l'immobilier de loisir en zone de montagne.

Le gouvernement souhaite accélérer l'adaptation de l'économie à l'écologie... ? Ça tombe bien, la filière forêt-bois possède de nombreux arguments à faire valoir dans ce domaine pour monter en puissance !

117. AVR. 2018

La cogénération bois en France



Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE p.3
- Considérations énergétiques et environnementales de la cogénération au bois p.4
- Les technologies de production d'électricité à partir de bois p.5
- Production d'électricité à partir de bois : évolution des dispositifs de soutien et développement des installations p.7
- La cogénération bois, un axe de développement pour Dalkia p.13
- La production simultanée de chaleur et d'électricité à partir de bois, une complémentarité intéressante pour Engie Cofely p.14
- Cogénération biomasse sur l'usine de pâte à papier Fibre Excellence Saint-Gaudens (Haute-Garonne) p.16
- Cogénération bois avec fourniture de chaleur à deux industries agroalimentaires par Akuo Energy (Somme) p.17

Cogénération bois en France :

des questions qui appellent des réponses pragmatiques ?

Selon Observ'ER, la production combinée d'électricité et de chaleur, à partir du bois, représente en Europe 90,2TWh/an, essentiellement en Europe du Nord (Suède, Finlande) et continentale (Allemagne, Pologne). Avec seulement 2,5 TWh/an, la France fait pâle figure, rapportée à sa démographie. Encore faut-il souligner que l'électricité ex-bois est produite essentiellement par le secteur historique de la papeterie, auquel s'ajoutent depuis une dizaine d'années de moyennes industries du bois (panneaux et scieries) et quelques réseaux de chaleur, notamment à l'initiative de Dalkia (CRE 3).

Les attermoissements et changements de pied de l'Administration depuis 15 ans, concernant les règles de soutien financier (obligation d'achat et appels d'offres CRE), n'y sont pas pour rien ! Ainsi en 2016, parmi les projets lauréats des appels d'offres CRE 1, 2, 3 et 4, moins de la moitié ont été mis en service et il est fort probable que la plupart des autres sont abandonnés et/ou hors délais. Au-delà du parcours du combattant que doivent suivre les candidats à ces appels d'offres, il ne faut pas se cacher l'obstacle que constitue l'exigence d'un puits de chaleur quantitativement trois fois plus important que l'électricité produite (pour atteindre le seuil d'efficacité énergétique globale de 75%). Cette contrainte est cependant légitime au regard d'une saine gestion des ressources renouvelables (mais limitées) et on ne dira jamais assez combien ont été regrettables et très mal perçues par les professionnels et les riverains les opérations d'électro-génération seule de Gardanne et de Brignoles (lesquelles ne seraient plus possibles aujourd'hui).

La cogénération bois dispose néanmoins de niches de marché qu'il faut saisir : les établissements industriels gros consommateurs d'énergie thermique tout au long de l'année. Toutefois, une condition est indispensable si on veut avoir des chances d'atteindre les objectifs ambitieux en la matière de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte : les protagonistes concernés (Administration, professionnels de l'énergie, industriels...) doivent se mettre autour d'une table et analyser de concert les réelles difficultés qui s'opposent à la mise en place de ces projets dans des délais raisonnables et s'accorder avec pragmatisme pour les dépasser !

Serge DEFAYE

DEBAT/BEST-ENERGIES

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité Interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service forêt, alimentation et bioéconomie) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Nous remercions pour leur contribution Grégory RAT (GRZE), Pascal BONNE et Tiphaine CROVILLE (Dalkia), Bernard SCHNEIDER (Engie Cofely), François LEWIN (Fibre Excellence / SEBSO), Erginos MICROMATIS (Fibre Excellence Saint-Gaudens) et Pierre-Adrien BAUDELET (Akuo Energy / Kogeban / CBEM). Mise en page par la rédaction du Bois International.